



Déclaration réalisée lors de la première réunion NAO du 23 mars 2018

Depuis plusieurs mois, au fur et à mesure des annonces de nos Dirigeants vantant les résultats aussi bien du Groupe que de notre Entreprise, les Organisations Syndicales ont martelé leur volonté de voir aboutir positivement les négociations annuelles sur les salaires.

Les salariés de la CELR attendent beaucoup de la réunion qui s'ouvre aujourd'hui.

Ils estiment, à juste titre, ne pas mériter la place qui est la leur dans le benchmark des salaires du Groupe.

Ne pas les entendre serait commettre une erreur qui risquerait de briser la dynamique et cristalliser les rancœurs.

Notre revendication, étayée par les récentes augmentations accordées à notre Directoire, est donc plus que jamais justifiée, comment expliquer que ce qui est possible pour certains ne serait pas possible pour d'autres ?

Nos organisations syndicales souhaitent que l'ensemble du Personnel soit récompensé en bénéficiant d'une mesure salariale forte reflétant son investissement.

Rien ne pourra être construit sans l'adhésion pleine et entière des femmes et des hommes qui composent cette Entreprise, ce sont eux qui tous les jours sur le terrain défendent et développent nos parts de marché dans un contexte de plus en plus difficile.

Madame la Présidente, Messieurs les membres du Directoire, Mesdames et Messieurs les membres du COS vous attendez beaucoup des salariés de cette Entreprise, ils sont en droit d'être à leur tour entendus.

Compte-rendu de la première réunion de négociation :

Les trois Organisations Syndicales, SU-UNSA, CFDT et SUD ont officialisé lors de cette réunion leur demande commune d'une augmentation salariale pour l'ensemble du Personnel de la CELR.

La CGC de son côté n'a pour l'instant formulé aucune revendication.

Seule réponse de l'Employeur :

« Aucune augmentation générale de salaire ne sera accordée au titre de 2018... »

Nos trois Organisations mettent un terme à la réunion et quittent la table des négociations dans l'attente de réelles propositions patronales.

N'oublions pas que les salariés (cadres et non cadres) de notre Entreprise sont abonnés aux dernières places des salaires du Groupe.

Rendez-vous est pris le 06 avril prochain pour la seconde réunion.